



## “ Les rapides de la Praille ”

### *Fête du Village...on recommence !*

La fête du village a eu lieu le samedi 28 juin ainsi que le tournoi de foot des jeunes de moins de 15 ans. Grace à quelques éclaircies l'après-midi, la kermesse de l'APE s'est déroulée normalement, et les petits comme les grands ont pu profiter des jeux mis en place par l'APE.

Malheureusement, Météo France avait diffusé un bulletin d'alerte (orages et vents violents), et suite aux directives de la préfecture, et au contrôle de la gendarmerie qui a eu lieu à midi, les chapiteaux ont du être démontés, et le feu d'artifice annulé !...

Pour se retrouver ensemble avant la rentrée des classes, nous vous proposons « Fête du village : la Suite !... » le **samedi 30 août**, avec

- ↪ Tournoi de foot (à partir de 15 ans),
- ↪ Tournoi de pétanque
- ↪ Repas convivial autour des barbecues
- ↪ Et enfin le feu d'artifice que vous attendez tous !

Reportez-vous au bulletin d'inscription ci-joint dans lequel vous trouverez toutes les informations utiles.

Nous vous attendons **nombreux**, histoire de finir en beauté cet été si ... caniculaire !

### *Appel au sens civique !!! (ou Rappels !)*

↪ Il est demandé aux usagers de véhicules, quels qu'ils soient, de respecter les sens de circulation dans le village. En effet, certaines voies sont à **sens unique** pour la sécurité de tous, et il serait bon de prendre les voies concernées dans le bon sens. C'est le cas notamment pour le Lotissement de la Praille, ainsi que pour la rue de l'Ecole et le Chemin de la Cure. Des panneaux clairs vous indiquent la route à suivre ! Merci pour vos efforts !

↳ Les engins à moteur (type quad ou mini moto) non homologués, et donc non immatriculés, ne sont pas autorisés sur les voies publiques, ni sur les chemins communaux ou forestiers. Les contrevenants risquent une amende de 750€ ainsi que la confiscation du véhicule. Tout manquement à ces règles sera signalé à la gendarmerie.

↳ Halte aux déchets sauvages ! Par respect pour les autres et pour la nature, merci de ne plus déposer vos déchets quels qu'ils soient n'importe où ! Nous vous rappelons que les déchets verts sont à déposer dans la benne vers le château d'eau, que le verre doit être collecté grâce aux conteneurs présents dans le village et que les autres déchets en tout genre sont à emmener à la déchetterie de Danjoutin, accès gratuit. Les dépôts sauvages sont verbalisables.

↳ Attention, les haies en limite de propriété communale doivent être taillées chaque année.

↳ Rappel des horaires de tonte (valable aussi pour l'utilisation d'engins bruyants, type tronçonneuse, débroussailleuse, etc.) :

↳ Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

↳ Samedi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

↳ Interdit les dimanches et jours fériés.

### ***Carte Avantage Jeune***

Cette carte régionale à destination des moins de 30 ans offre de nombreuses réductions (musées, restaurants, magasins, etc.) Chaque année la mairie vous la propose à un tarif très attractif pour les habitants de Vézelois. Renseignez-vous en mairie à partir du 15 septembre !

### ***Aide à l'amélioration de l'habitat.***

Des aides financières proposées par la CAB et HDL peuvent être accordées pour améliorer ou rénover votre habitation. Ces aides sont attribuées sous condition de ressources. N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie où des brochures sont à votre disposition

## La STEP

La STEP (Station d'Épuration) est maintenant en test de validation. Elle va nous permettre de nettoyer efficacement nos eaux usées ainsi que celles de Meroux et à terme de supprimer une des 2 lagunes. La lagune restante sera végétalisée avec des roseaux pour parfaire la filtration et rejeter ainsi une eau très propre dans la nature.

## *Les Murmures de la Praille*

Le prochain numéro de votre journal communal est en préparation ! Si vous avez des idées d'article, par exemple sur l'histoire de Vézelois, si vous écrivez des poèmes, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe de rédaction, ou à nous transmettre vos idées !